

2CLIMAT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 210 ROUTE DU BOURG SAINT ROMAIN
33540 SAUVETERRE DE GUYENNE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 20 OCTOBRE 2023

Les soussignés :

Monsieur Lionel ROUGIER-SAINT-MARTIN,
demeurant 210 route du Bourg Saint Romain 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE,

Monsieur William ROUGIER-SAINT-MARTIN,
demeurant 210 route du Bourg Saint Romain, 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE,

agissant en qualité de seuls associés de la **Société à responsabilité limitée 2CLIMAT** au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 210 route du Bourg Saint Romain, 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 19 octobre 2023,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Lionel ROUGIER-SAINT-MARTIN,
demeurant 210 route du Bourg Saint Romain 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE,

Monsieur William ROUGIER-SAINT-MARTIN,
demeurant 210 route du Bourg Saint Romain, 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE,

Messieurs Lionel ROUGIER-SAINT-MARTIN et William ROUGIER-SAINT-MARTIN disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Messieurs Lionel ROUGIER-SAINT-MARTIN et William ROUGIER-SAINT-MARTIN acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer leur mandat.

En rémunération de leurs fonctions, **Messieurs Lionel ROUGIER-SAINT-MARTIN et William ROUGIER-SAINT-MARTIN** auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à SAUVETERRE DE GUYENNE
Le 20 octobre 2023

Lionel ROUGIER-SAINT-MARTIN

William ROUGIER-SAINT-MARTIN